



**POLITIQUE DE PRÉSENTATION, DE REPORT,
D'ANNULATION OU DE REMBOURSEMENT
D'UNE FORMATION**

Politique de présentation, de report, d'annulation ou de remboursement d'une formation

PROPOSITION	
INSTANCE	DATE
Comité de gouvernance et d'éthique	10-10-2023

ADOPTION		
INSTANCE	DATE	DÉCISION
Conseil d'administration	26-10-2023	N°-Rés. CA-2023-10-26-06

MODIFICATION(S)			
INSTANCE	DATE	DÉCISION	COMMENTAIRES
Conseil d'administration	jj-mm-aaaa	No-résolution	

RÉVISION	Au besoin, au minimum, tous les trois ans
RESPONSABLE DE L'APPLICATION DE LA POLITIQUE	Direction générale
NUMÉRO	Non codé - Politique_report_Formation_VF_2023
RÉFÉRENCE CODE DE GOUVERNANCE	N/A

Politique de présentation, de report, d'annulation ou de remboursement d'une formation par Loisirs Laurentides

Préambule

Pour répondre à sa mission, Loisirs Laurentides offre un calendrier de formations diversifiées permettant aux participants de développer leurs connaissances en lien avec la pratique du loisir, du sport, du plein air et de l'activité physique et ce, en collaboration avec ses partenaires ou fournisseurs et en respect des besoins de la région. La formation fait partie du mandat de Loisirs Laurentides.

Cette Politique contient des règles cohérentes, justes et équitables, applicables essentiellement pour le calendrier de formation. Les formations sur demande sont exclues de la politique puisqu'elles ne répondent pas aux mêmes critères.

Politiques associées

- Politique interne de communication (à développer)

Objectifs

Les dispositions de la présente Politique mise en place par Loisirs Laurentides ont pour objet :

- De clarifier les lignes directrices entourant la présentation, le report, l'annulation et le remboursement d'une formation par Loisirs Laurentides.
- De répondre à certaines interrogations et fournir des informations claires aux membres et aux non-membres de Loisirs Laurentides intéressés à participer à une formation, pouvant faciliter leur compréhension en regard de la présentation, du report, de l'annulation ou du remboursement d'une formation;
- D'outiller les employés responsables de l'offre de formation et faciliter la gestion à l'interne.
- De souligner l'importance de respecter le processus d'inscription;
- De maintenir la confiance et la réputation de l'organisation;

Application de la Politique

La présente Politique s'applique aux membres du personnel impliqués dans l'offre de formation de Loisirs Laurentides ainsi qu'aux participantes et participants et membres du public souhaitant participer aux formations offertes par Loisirs Laurentides.

Application générale

Formation présentée par un conférencier externe :

1. Dans une première étape, une formation présentée par un conférencier externe devra être reportée s'il y a 5 participants ou moins d'inscrits.

La formation serait reportée dans la même année fiscale afin de pouvoir offrir le service aux personnes ayant démontré un intérêt.

- a. Loisirs Laurentides effectuerait un suivi auprès du conférencier 7 jours avant la date de la formation afin de l'informer du statut des inscriptions;
- b. S'il y a lieu, Loisirs Laurentides entrerait en contact avec le conférencier au minimum 72 heures avant la formation afin de l'informer du report de la formation et choisir une nouvelle date;

Note : Les participants seront prévenus du report et de la nouvelle date dès que les détails auront été convenus avec le conférencier et au minimum 24 heures avant la formation.

2. Dans une deuxième étape, dans le cas où la tentative de report d'une formation n'obtiendrait pas le nombre d'inscriptions minimum requis (6 et +), la formation serait annulée.
 - a. Loisirs Laurentides entrerait en contact avec le conférencier au minimum 72 heures avant la formation afin de l'informer de l'annulation;
 - b. Lors de l'annulation d'une formation après la 2^e tentative d'inscription ayant échoué, les participants seraient remboursés en totalité.

Note : Dans le cas où le conférencier annulerait la présentation d'une formation, Loisirs Laurentides aviserait les participants de l'annulation et du report s'il y a lieu. Dans le cas d'une annulation, le point 2 b. s'appliquerait.

Formation présentée par un conférencier à l'interne (équipe de Loisirs Laurentides) :

1. Dans une première étape, une formation présentée par un conférencier à l'interne devra être reportée s'il y a 5 participants ou moins d'inscrits.

La formation serait reportée dans la même année fiscale afin de pouvoir offrir le service aux personnes ayant démontré un intérêt.

- a. Les participants seraient prévenus du report et de la nouvelle date dès que les détails auront été identifiés par le conférencier et au minimum 24 heures avant la formation.
2. Dans une deuxième étape, dans le cas où la tentative de report d'une formation n'obtiendrait pas le nombre d'inscriptions minimum requis (6 et +), la formation serait annulée.
 - a. Lors de l'annulation d'une formation après la 2^e tentative d'inscription ayant échoué, les participants seraient remboursés en totalité.

Note : Dans le cas où le conférencier à l'interne devait annuler la présentation d'une formation, Loisirs Laurentides aviserait les participants de l'annulation et du report s'il y a lieu. Dans le cas d'une annulation, le point 2 a. s'appliquerait.

Circonstances exceptionnelles :

En cas de circonstances exceptionnelles hors de contrôle de Loisirs Laurentides comme par exemple, mais non exclusivement, une tempête (verglas, orages, tornades), des mesures sanitaires et autres; Loisirs Laurentides aviserait le conférencier du report de la formation dès

que la circonstance exceptionnelle serait constatée/prévue et les participants en seraient informés.

IMPORTANT : À moins d'une circonstance exceptionnelle, une fois l'inscription à une formation complétée et le paiement effectué par le participant, aucune annulation n'est permise, ni remboursement, ni un crédit ne sera accordé. L'inscription pourra toutefois être transférée à une tierce personne.

EN CAS D'ABSENCE, IL N'Y AURA AUCUN REMBOURSEMENT

Rôles et responsabilités

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration s'assure que Loisirs Laurentides se dote d'une Politique sur la présentation, le report, l'annulation ou le remboursement d'une formation et de l'application de celle-ci afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques opérationnelles. Il exerce un rôle important de surveillance et de suivi et s'appuie sur le comité de gouvernance et d'éthique. À cet effet, le conseil d'administration exerce les responsabilités suivantes :

- Adopte le projet de Politique sur la présentation, le report, l'annulation ou le remboursement d'une formation et en assume la responsabilité;
- Désigne les personnes responsables de l'application de la Politique;
- Adopte les mesures recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique pour une saine gestion de la politique;
- Formule toute question ou recommande toute vérification dans ses champs de responsabilités;

Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité de gouvernance et d'éthique exerce les responsabilités suivantes :

- Examine le projet de Politique sur la présentation, le report, l'annulation ou le remboursement d'une formation et en recommande l'adoption par le conseil d'administration;
- S'assure que la Politique est appliquée par la Direction générale et la soutient pour son application auprès du personnel salarié et des participants;
- Réponds aux questions et aux demandes du conseil d'administration en regard de la Politique.

La Direction générale

- Informe et conscientise le personnel au respect de la Politique;
- Répond aux questions au sujet de la Politique;
- Effectue des rappels auprès du personnel, si nécessaire et au besoin,
- Rend disponible des outils pour aider à appliquer la Politique.

Les membres du personnel, les participants et participantes souhaitant participer aux formations offertes par Loisirs Laurentides

- Prennent connaissance et respectent la présente Politique;
- Appliquent la Politique dans le cas du personnel;

Évaluation et mises à jour de la Politique

La Politique sera évaluée tous les trois ans. Le but de l'évaluation est de déterminer si la Politique est appliquée correctement et si des modifications doivent être apportées.

Loisirs Laurentides se réserve le droit de modifier cette Politique à tout moment.

Entrée en vigueur de la politique

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

Sources

Cette Politique a été réalisée à l'aide du modèle de base utilisé pour les différentes politiques rédigées par [ADN organisations pour le Réseau des URLS](#).